

CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLES

(Article 9 – B – 2 – Annexe 1 du règlement sportif)

GENERALITES

Concours qualificatifs « double » -15 et -18 :

Les concours qualificatifs sont au nombre de deux, les dates et lieux sont fixés par la commission nationale des jeunes, le nombre de participants est illimité. Ces concours se dérouleront sur quatre zones réparties sur l'ensemble du territoire (zones définies par la CNJ), les CS et CR devront obligatoirement participer sur leur zone de référence.

Composition de l'équipe : Équipes formées, seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat (constitution des équipes AS ou CFB)

Deux possibilités : Équipe de deux joueurs (possibilité d'utiliser un joker)
Équipe de trois joueurs (possibilité d'utiliser un joker pour raisons justifiables et justifiées)

Un joker ayant évolué dans une équipe ne pourra intégrer une autre équipe.

Les compositions d'équipe seront validées lors de la première inscription (une préinscription sera demandée courant décembre).

CONDITIONS

A. QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE « DOUBLE »

A la date butoir, définie par la FFSB le classement national sera établi.

Les 16 premiers doubles du classement national seront qualifiés pour le championnat de France « double ».

Les 16 doubles restants, représentant les CR et CS (ou un regroupement de CR voir le tableau des répartitions pour le CDF) seront pris dans l'ordre du classement national.

Un double qui n'a pas participé à au moins un concours ne pourra pas se qualifier au championnat de France.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de doubles, les places laissées vacantes par des CS ou CR (ou regroupement) qui n'ont pas participé seront attribuées aux premiers doubles du classement national non qualifiés.

B. CONCOURS QUALIFICATIFS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE « DOUBLE »

1. Organisation

- Les compétitions sont organisées sous forme de groupes dans un premier temps.

Le classement des groupes s'établit de la façon suivante :

- Nombre de points attribués par match
- Différence entre les points acquis lors des matchs et les points laissés faire.
- Nombre de points acquis lors des matchs
- Prise en compte de la confrontation directe entre les ex-æquo
- Égalité à deux équipes : Faire deux mènes à but non annulable et non perdable, continuer si l'égalité persiste

- Ensuite les deux premières équipes des groupes continuent dans le tableau supérieur, les deux autres dans le tableau inférieur, deux parties obligatoires (voir modalités ci-dessous).

- Les concours se dérouleront sur deux jours, début de la compétition le samedi à 13h30, reprise le dimanche matin à 8h30 pour se terminer à 12h.

- Durée des parties : Partie en 13 points ou 1h30

- Les compétitions sont organisées sous forme de groupe (nombre de participants illimité).

2. Décompte des points

- Parties de groupe : victoire 3 points, nul 2 points, défaite 1 point, forfait ou office 1 point
- Tableau supérieur (deux parties) :
 - 1^{ère} partie : victoire 8 points, défaite 4 points
 - 2^{ème} partie : opposition des gagnants de la première partie : victoire 8 points, défaite 4 points
 - Opposition des perdants de la première partie : victoire 4 points, défaite 2 points
- Tableau inférieur (deux parties) :
 - 1^{ère} partie : victoire 3 points, défaite 1 point
 - 2^{ème} partie : opposition des gagnants de la première partie : victoire 3 points, défaite 1 point
 - Opposition des perdants de la première partie : victoire 1 point, défaite 0 point

	Victoire	Match nul	Défaite, forfait, office	
Phase de groupe	3 pts	2 pts	1 pt	
Tableau supérieur	1 ^{ère} partie	8 pts		4 pts
	2 ^{ème} partie : G vs G	8 pts		4 pts
	2 ^{ème} partie : P vs P	4 pts		2 pts
Tableau inférieur	1 ^{ère} partie	3 pts		1 pt
	2 ^{ème} partie : G vs G	3 pts		1 pt
	2 ^{ème} partie : P vs P	1 pt		0 pt

Pour la dernière partie, dans le cas d'un nombre impair d'équipes gagnantes et perdantes, un perdant sera opposé à un gagnant. Pour déterminer cette équipe on fera la moyenne (par rapport aux nombres de parties effectuées) entre les points acquis et les points laissés faire lors de la phase de groupe, puis en cas d'égalité la moyenne des points acquis lors de la phase de groupe. Si l'égalité persiste : RS du simple ou chaque équipe pointe une boule pour se départager

3. Définitions des zones

- **Zone 1** : Languedoc-Roussillon sauf Gard, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Cantal, Lozère, Midi-Pyrénées
- **Zone 2** : Drôme, Gard, Ardèche, Isère, Paca, Haute-Loire
- **Zone 3** : Loire, Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Allier, Saône et Loire, Franche-Comté, Bourgogne sauf Yonne, Puy de Dôme
- **Zone 4** : Yonne, Centre, Seine et Marne, Ile de France, Haute et Basse Normandie, Picardie, Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de La Loire, Bretagne

La CNJ se réserve le droit de modifier les zones suivant les préinscriptions